

CHARTRE AVF LE MANS

L'association a pour but d'accueillir en priorité les Nouveaux Arrivants dans nos villes et les personnes en recherche de lien social pour favoriser la création et le développement d'un réseau relationnel, en s'appuyant sur un principe fondateur, l'incitation au bénévolat et sur des valeurs partagées.

J'adhère à la charte de l'AVF et reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts de l'association.

J'autorise l'Association AVF à publier sur son site institutionnel (www.avf.asso.fr) ou sur le blog de l'AVF Le Mans (www.asso.fr/le-mans) et sur les magazines AVF nationaux et régionaux, des photos me représentant dans le cadre de mes activités liées à l'association, dans la mesure où elles ne portent pas atteinte à ma dignité.

Conformément au nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) en application depuis le 25 mai 2018, vos données sont entièrement protégées et utilisées exclusivement pour l'envoi d'informations sur nos activités. L'AVF s'engage à ne pas les communiquer.

Vous pouvez à tout moment les modifier ou les faire supprimer ou vous désabonner en nous adressant un mail.

J'ai bien pris connaissance de l'utilisation qui sera faite de mes données personnelles et je donne mon consentement.

J'accepte de régler la somme de 1,20 € sous forme de ticket pour toute participation à une animation dans les locaux AVF.

Je règle la somme de 43 € correspondant à ma cotisation annuelle, par chèque à l'ordre de « AVF le MANS », en espèces, ou par CB.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature de l'adhérent (e)